

Débat public

22 octobre 2008

JACQUES BRUCHER

CHEF DE LA MRAI

En écoutant votre exposé très précis et très intéressant, M. Sauzeau, je me demande si à force de vouloir tout protéger, tout aménager, on n'arrive pas à des résultats pauvres. Dans le cas de Brouage, il manque peut-être un pilote ? Il y a énormément d'intervenants mais aucun ne se risque à prendre la mesure de l'ensemble.

THIERRY SAUZEAU

MAÎTRE DE CONFÉRENCES D'HISTOIRE MODERNE, UNIVERSITÉ DE POITIERS

Oui, je vais dans le même sens que vous. L'observation montre que nous avons une multiplicité d'intervenants dont certains méconnaissent la réalité des autres. C'est un peu la leçon à tirer de cette expérience. La chargée de mission « Grand Site » du département était tout dernièrement désarmée face au problème de gouvernance. Qui coordonne ? Pour faire quoi ?

JACQUES BRUCHER

CHEF DE LA MRAI

Est-ce que les élus concernés dans les communes alentours et/ou ceux au niveau départemental et régional, prennent les choses en main ? Ce sont eux qui pourraient fédérer et empêcher qu'une partie des intervenants ignore l'autre.

THIERRY SAUZEAU

MAÎTRE DE CONFÉRENCES D'HISTOIRE MODERNE, UNIVERSITÉ DE POITIERS

En tant qu'observateur, je peux dire qu'un des problèmes est peut-être venu du fait que les mêmes hommes politiques se sont retrouvés décideurs à de multiples niveaux. Il n'est pas question de citer de noms ici, de stigmatiser ou d'accuser un tel ou un tel. Des gens ont été à la fois acteurs dans le cadre du conseil général et en tant que directeurs par exemple des grandes officines nationales qui intervenaient sur les lieux. C'est compliqué de tenir deux discours à la fois et finalement d'avoir la maîtrise de l'ensemble. Arrive un moment où l'on peut certainement s'épuiser ! Les acteurs locaux (commune, intercommunalité, etc.) ont quand même été les grands absents dans les années 1980. Ils ne le sont plus. Dans le cadre du schéma de cohérence territorial, ils sont désormais dans le jeu. La communauté de commune est centrée sur un petit pays au sud du marais de Brouage ; Brouage a été longtemps un peu extérieur à leurs préoccupations. Et puis, il y avait le Syndicat Mixte ; c'était le département.

MANUELLE AQUILINA

MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN TOURISME, UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST, VANNES

Quel est le budget alloué à partir des années 1960 quand on a commencé à restaurer, rénover notamment les éléments patrimoniaux ?

À partir du moment où on a décidé de développer de manière touristique Brouage et son marais, est-ce qu'il y a eu ne serait-ce qu'une étude menée sur le profil de la clientèle visée ? Est-ce qu'il va y avoir un apport économique réel dans la cité de Brouage ? Ce qui m'a surtout frappé, c'est que toutes les réalisations à Brouage n'ont rien de très particulier ; on les retrouve partout. N'y a-t-il pas une spécificité à Brouage qui puisse être mise en valeur. Je parle là en

terme de positionnement touristique vis-à-vis d'une clientèle. Les artisans d'art ne trouveront pas forcément leur compte. Je comprends la réaction de la population : à partir du moment où il n'y a pas d'apport réel économique, elle voit les inconvénients mais pas les avantages.

THIERRY SAUZEAU

MAÎTRE DE CONFÉRENCES D'HISTOIRE MODERNE, UNIVERSITÉ DE POITIERS

Ce n'est pas tant la population de Brouage et de sa commune qui a réagi de façon négative à l'ensemble du processus. Au contraire, l'intra-muros est aujourd'hui un petit village qui reprend vie grâce à ce qui s'est passé depuis 1989. Il y a trois restaurants, des petits commerces, etc. Il existe désormais aussi un mouvement de réappropriation des dents creuses à l'intérieur du bâti avec la mise en chantier d'un certain nombre de maisons ce qui n'est pas sans lien avec le coup d'accélérateur que nous avons donné aux négociations autour de la ZPPAUP par exemple. Il y a un indéniable succès à l'intérieur qui est également lié au parti-pris des développeurs du syndicat mixte. Vous me posez la question de la spécificité de Brouage : nous sommes dans une cité qui, à son époque, a été à la pointe de la technologie de l'architecture militaire. On veut essayer de garder cette couleur-là : le centre européen de l'architecture militaire, les expositions, les chantiers de rénovation qui donnent lieu à un certain nombre d'activités avec quand même plusieurs dizaines de milliers d'élèves qui passent chaque année ; tout cela est lié à cette dimension sur laquelle nous avons misé. L'étape internationale avec la création de la maison Champlain ne s'inscrivait pas forcément en décalage avec cela au départ tout au moins, puisque ce CIAP était l'occasion de faire entrer quelques chose qui n'existait pas dans le projet conduit depuis 1989 : le recours aux nouvelles technologies. Il se trouve que ça a fait plutôt un flop.

Concernant le budget d'investissement, je peux préciser que le contrat de plan État/région en 1987 était de 1,5 millions de francs : c'était trois fois rien. Cela a servi à lancer les projets. Par la suite, le département par le biais du Syndicat Mixte a du multiplier l'attribution par 10 ou par 20 depuis 1989.

NICOLAS FAUCHERRE

PROFESSEUR D'HISTOIRE DE L'ART MÉDIÉVAL, UNIVERSITÉ DE NANTES

Il faut bien souligner le fait qu'en dehors du contrat de plan État/région, pour Brouage il y a eu aussi un apport massif d'argent dans le cadre de la relation France/Québec, et comme le gouvernement fédéral canadien ne voulait pas faire pâle figure, il a rajouté la même somme que le gouvernement québécois. Ainsi, depuis la fin des années 1980, 2 à 4 millions d'euros par an en moyenne ont été déversés sur le site. C'est ce qui a fait son malheur. Je serai beaucoup plus nuancé que vous, cher collègue, sur la note positive que vous avez donnée de l'intra-muros. Pour moi, l'argent qui a été répandu sur cette ville, a constitué un carnage sans précédent, aussi bien en terme de patrimoine écologique que monumental. Le site vient de mourir sous nos yeux à cause de l'argent qu'on y a mis. Il faut bien insister sur le fait qu'au-delà même de ce dont on s'aperçoit maintenant, c'est-à-dire le fait de reboucher systématiquement tous les trous des escarpes, obstruer les canaux et aménager les abords a entraîné la mort de centaine de couples de couleuvres, de grenouilles, de pipistrelles, de chevêches et autres. L'argent a conduit à reconstruire de façon arbitraire l'étage du magasin aux vivres non documenté, et à avoir un catalogue d'une variété incroyable de traitement de sol. Nous avons tous les types de pavés existant en France à Brouage avec à trois architectes qui se haïssent : l'architecte en chef qui intervient uniquement sur le classé, l'architecte des Bâtiments de France qui n'intervient qu'au terme des abords, et l'architecte en charge de l'aménagement pour le Syndicat Mixte qui n'intervient que sur les espaces publics... Nous avons également un catalogue d'éclairage, de tonneaux en forme de poubelles et autres qui sont ahurissants. Je crois qu'effectivement, pour moi, le monument vient de mourir sous nos yeux à cause de l'argent déversé. C'est une situation dramatique. Le problème du marais, c'est que c'est un espace repoussoir, un no man's land où tout semble pouvoir y lâcher son exutoire. Nous avons énormément de mal à lui trouver un statut patrimonial. Pourtant, le marais et Brouage se regardent mutuellement mais l'un et l'autre n'arrivent pas au fond véritablement à communiquer. L'enceinte est vraiment une barrière qui fait qu'on peut accumuler derrière elle des tas de très vilaines choses. Nous sommes sur des espaces d'enjeu. La

difficulté qu'a rencontré la délimitation de la ZPPAUP en est la preuve. Nous n'avons pas su construire une politique territoriale. Et à l'intérieur de la cité, les bonnes intentions accumulées aboutissent aujourd'hui à un non-sens total.

THIERRY SAUZEAU

MAÎTRE DE CONFÉRENCES D'HISTOIRE MODERNE, UNIVERSITÉ DE POITIERS

Mon propos ne se calait pas sur la problématique de l'authenticité. Je rejoins tout à fait ce qu'a pu dire fort bien Nicolas Faucherre sur ce sujet. L'ensemble des travaux ayant été faits à l'intérieur ne préjuge pas de la qualité de l'ensemble.

MARTINE ACERRA

PROFESSEUR D'HISTOIRE MODERNE, UNIVERSITÉ DE NANTES

La ZPPAUP a été votée par la CRPS de Poitou-Charente le 24 septembre dernier après 18 ans de débat. Ca a usé trois maires ! Le maire dernièrement élu a fait le choix d'accentuer en particulier la protection paysagère sur l'ensemble du marais. La ZPPAUP comprend la commune entière : Hyères, Brouage. Du point de vue du paysage, il a pris conscience de l'augmentation dramatique des surfaces cultivées dans l'ancien marais : la culture du maïs y est une véritable catastrophe écologique car elle est trop consommatrice d'eau et par ailleurs destructrice de la faune et de la flore. Paradoxalement, ses taux de rentabilité sont ridicules par rapport aux grandes plaines céréalières.

En ce qui concerne le financement, je suis sidérée de voir le résultat. Je ne suis pas du tout sensible à ce qui a été fait. Je suis surprise qu'il y ait 500.000 visiteurs par an ! Je ne sais pas comment le comptage est fait. Les gens passent et ne s'arrêtent pas ; il n'y a pas de fidélisation. Une fois qu'on a fait le tour des remparts, on a tout fait ; c'est terminé. Les boutiques proposent des produits très courants. J'ai été extrêmement choquée de voir des zones en déshérence à l'intérieur de la citadelle, en particulier tout le secteur de l'église ; c'est catastrophique. Je suis très nuancée sur ton propos et cependant très intéressée. Par rapport à la ZPPAUP, il y a eu de bonnes prises de position, je pense notamment aux tentatives de reconstruction de jardins et potagers anciens à l'intérieur de la citadelle. Il y a un souci de retour à l'authenticité. La commission est allée un tout petit peu plus loin que ce qui a été demandé.

NICOLAS FAUCHERRE

PROFESSEUR D'HISTOIRE DE L'ART MÉDIÉVAL, UNIVERSITÉ DE NANTES

Pour revenir sur l'intervention d'Isabelle Degremont et Thao Tran, lue par Jean-Paul Amat, à propos du tracé de côtes valorisé par des bunkers, comment pourrait-on envisager une mort lente et des réappropriations qui vont être extrêmement diverses ? La poésie naît de ce que les bunkers fondent. Comment peut-on arriver à les repenser différemment qu'en série ? Aujourd'hui vous avez présenté des objets pris individuellement alors qu'ils avaient autrefois un sens ensemble.

JEAN-PAUL AMAT

PROFESSEUR DE GÉOGRAPHIE, UNIVERSITÉ DE PARIS-SORBONNE (PARIS IV)

La question est intéressante mais je ne peux y répondre à la place de Thao Tran. Il faudrait se tourner vers la salle. À mon avis, c'est un objectif collectif auquel il faut réfléchir. Dans le cas des côtes, il est certain que nous avons là le télescopage d'un patrimoine militaire, d'une organisation militaire défensive d'un littoral dans un contexte éminemment mobile. On pourrait dire que ce que n'a pas réussi le bombardement, la nature est en train de le réussir. Mais la nature est un mot un peu fourre-tout. Nous sommes devant une prise de possession territoriale de la dynamique littorale. Par endroit, il peut être question d'érosion ; ailleurs, d'atterrissements. Le littoral avance, progresse. Le contexte est celui d'un équilibre constamment remis en cause entre des forces de dynamique maritime, marine, littoral et d'un continent, avec des temporalités qui s'inscrivent par intégrations successives. Il y a le temps de l'histoire, celui de l'appropriation de l'objet blockhaus entre l'abandon en 1945 de cette ligne de défense et aujourd'hui, et puis

celui, plus long, des fluctuations de la mer qui nous ramène à un contexte tout à fait intéressant. C'est vrai pour le littoral de la Baltique aussi, qui est celui des équilibres terre-mer dans un contexte que l'on connaît ou que l'on pressent, qu'on affine de plus en plus, qui est l'élévation du niveau des mers. À ce titre-là, il y a des décisions politiques à prendre à différents échelons (communal, intercommunal, département) pour savoir quel est le meilleur usage. Mais il n'est pas forcément celui auquel on peut penser pour d'autres secteurs où le substrat, l'ancrage du monument ou de la construction est beaucoup plus solide ou beaucoup moins exposé à ce type de dynamique de la nature. C'est une politique très générale à considérer qui peut affecter des territoires entiers comme la Camargue, des villes, un patrimoine comme celui des Saintes-Maries-de-la-Mer ou d'autres régions. L'architecture y a aussi rôle, l'aménagement, et à travers celui-ci, la prise de conscience des mobilités. C'est un terme qu'on a utilisé sans peut-être lui donner un profil, un éclairage fort, les notions d'ancrage et de mobilité. Les réseaux dont nous parlait le Professeur Neumann sont des mobilités, créés autour de points d'ancrage. Dans le cas du littoral, ce sont d'autres types de mobilité auxquels les patrimoines historiques militaires ont la chance d'appartenir.

QUESTION DANS LA SALLE

Monsieur Amat, vous avez parlé des mesures de conservation préventive que vous avez mises en place pour le patrimoine forestier. Ce patrimoine peut-il être conservé à très long terme et si oui dans quelle mesure ?

JEAN-PAUL AMAT

PROFESSEUR DE GÉOGRAPHIE, UNIVERSITÉ DE PARIS-SORBONNE (PARIS IV)

La conservation à très long terme, pour tout ce qui est d'ordre biologique, est difficile ; nous avons une contradiction entre des sites fossilisés en quelque sorte bloqués dans leur évolution historique et puis, de l'autre côté, une couverture végétale qui répond à des rythmes d'évolution d'un côté naturels, spontanés et de l'autre dirigés par des hommes. Nous sommes devant des calendriers qui se confrontent. C'est une question à laquelle les gestionnaires des espaces forestiers doivent faire face depuis très longtemps. Les forêts sont à la fois des conservatoires des milieux, des sols, des formations superficielles et puis de tout ce que les hommes ou les sociétés ont pu y construire, y bâtir, mais jusqu'à la une certaine limite, celle de l'exploitation que l'on fait de la forêt, et de sa permanence.

Les dernières études radiométriques qui ont porté sur la forêt de Haye à l'ouest de Nancy ont montré que sous pratiquement toute sa surface existe une cadastration romaine. Ainsi, ce constat vient confirmer ce que les phyto-sociologues présentaient depuis quelques temps : la forêt n'était pas là de toute éternité ! Dans le cas présent, la forêt de Haye est une construction humaine. Ainsi, nous sommes là devant des calendriers, des actions, des dynamiques qui sont d'une certaine façon contradictoires. Comment faire ? Que faire ? En réponse, le gestionnaire se tourne vers des spécialistes de l'histoire militaire principalement pour leur faire dire, écrire et acter ce qui sur ces champs de bataille serait à conserver au titre de la mémoire, de la connaissance historique, des types de guerre de siège ou de position, etc. La deuxième action menée consiste à mettre en place des outils adaptés à une préservation maximale à travers un cahier des charges et des concertations régulières et constantes. Il faut que des décisions soient prises pour que le surcoût de ce type d'exploitation du bois soit accepté et intégré au bilan financier. Si je prends l'exemple de la forêt de la Haute Chevauchée, qui s'est reconstituée sur des espaces détruits jusqu'à l'aménagement de 2006, le revenu de la forêt était de moins 4 à moins 5 euros par hectare c'est-à-dire qu'elle coûtait plus qu'elle ne rapportait. L'aménagement prévoit un bilan positif de 24 euros par hectare tout en assurant sur plus de 200 hectares la protection du patrimoine militaire, ce que ne faisaient pas les plans d'aménagement précédents. Autrement dit, il y a toujours des solutions lorsque les acteurs se mettent autour d'une table, lorsqu'on réfléchit aux possibilités qu'offrent à la fois la technique et les concertations. Il est évident cependant que sur 500 ou 600 hectares de témoignages, seuls de 150 à 200 seront préservés ; tout le reste sera abandonné, nivelé, détruit. Mais on ne peut pas faire autrement à moins de vouloir garder des cicatrices du passé. Donc, la décision de conserver, c'est aussi une décision d'abandonner. Je ne

l'ai peut-être pas dit assez. Les groupes de travail ont la responsabilité de dire : ceci a une valeur et par contre-coup que le reste n'en a pas ou une si faible qu'il peut être abandonné. C'est une décision à la fois scientifique et administrative.

NICOLAS MEYNEN

MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN HISTOIRE DE L'ART CONTEMPORAIN, DIRECTEUR DE L'IUP « MÉTIERS DU PATRIMOINE », CRBC/UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Ce qui est intéressant, c'est que le paysage n'est pas figé contrairement à un bâti, et donc il y a une évolution dans la considération que l'on prête à un moment donné à ce bâti. Nous le constatons à propos des blockhaus qui glissent vers la plage. Est-ce que nous pouvons intervenir de manière systématique ? Les changements annoncés du climat vont conduire à une modification forcée des paysages. La fortification qui se trouvera isolée ou entourée d'un paysage boisé ne représentera pas véritablement ce qu'elle était à l'origine de sa création. Nous sommes dans d'autres considérations. Je pense que le patrimoine naturel doit peut-être amener à une évolution de notre regard sur le patrimoine militaire.

JEAN-PAUL AMAT

PROFESSEUR DE GÉOGRAPHIE, UNIVERSITÉ DE PARIS-SORBONNE (PARIS IV)

Pour répondre à votre intervention, avant cette étude sur la forêt de la Haute-Chevauchée, une autre avait été menée sur celle de Verdun. C'est le même groupe de travail qui les a instruites. La forêt de Verdun s'étend sur 9.000 hectares. Pour reprendre cette idée du dynamisme des végétations, elle s'est constituée avant la guerre à partir de forêts rurales et communales ; elle représentait alors environ 3.000 hectares avant de passer progressivement à 9.000 puis des résineux y ont été plantés. C'est à partir de 1974 qu'on y a réintroduit des essences à haute valeur. Comme pour le boisement du champs de bataille ?, les débats sur ce choix ont été très nombreux et âpres. Il en a été de même pour sa mise en valeur et sa conservation. La question ne se pose pas de la même façon dans le nord de la France et dans l'est car, dans le nord, il n'y a pas de forêt issue de la guerre. Les forces de reconstruction étaient telles que toutes les terres de la zone rouge ont été totalement restituées à leurs anciens occupants qui leur ont redonnées très vite une fonction agricole entre 1919 et 1923. Nous pouvons nous demander pourquoi en Lorraine et dans l'est la situation a été différente. Les rapports de force n'y étaient pas les mêmes : l'État est intervenu pour exproprier des centaines d'hectares que le ministère de l'Agriculture a reboisés. Il y a donc une dimension historique qui fait intervenir des rapports de force politique dans les années 1920.

BERNARD CROS

INGÉNIEUR EN CHEF DE LA MARINE, ANCIEN CHARGÉ DE MISSION PATRIMOINE AUX TRAVAUX MARITIMES

Quel était le regard vis-à-vis de ce patrimoine en terme de reboisement, même si on ne parlait pas de patrimoine en tant que tel à l'époque ? De quelle façon cette approche historique est-elle intervenue ?

JEAN-PAUL AMAT

PROFESSEUR DE GÉOGRAPHIE, UNIVERSITÉ DE PARIS-SORBONNE (PARIS IV)

La question apparaît en 1923 lorsque se pose la question du devenir de la zone rouge. C'est la loi de 1923 qui divise la zone en trois unités : des espaces qui peuvent revenir à leurs occupants antérieurs, d'autres dévolus au ministère des Beaux-arts pour les monuments, et ceux pour le ministère de l'Agriculture. Dans l'est, une grande partie de la zone rouge est passée au main de ce dernier car de nombreux villages, dans la région de Verdun notamment, ont été déclarés villages morts pour la France, la population n'y étant pas revenue. Mais que faire de ce territoire ? Ce n'était pas évident. Des débats très houleux de 1921 à 1923 ont porté sur le devenir de la zone rouge de Verdun. Qu'en faire ? Devait-on la laisser sur ce champ de bataille où « plane l'âme des morts » comme le rappelait Poincaré dans un discours qu'il tenait

au conseil général de la Meuse ? Certaines personnes pensaient que le champ de bataille ne pouvait pas rester en l'état, qu'il fallait en faire quelque chose et qu'étant dévolu au ministère de l'Agriculture le reboisement était la solution. Mais le débat a été très long. Jacques Péricard alors président de la Fédération Nationale des Anciens Combattants, était le plus fort tenant de la non-intervention sur le champ de bataille. Un de ses camarades de combat, ancien conservateur des eaux et forêts, lui démontra que laisser le champ de bataille en l'état, revenait au bout de 10 ans à avoir un terrain totalement inaccessible. Il n'y a qu'à lire le récit de guerre de Carl Jünger qui, de retour sur le front de Picardie où il avait combattu deux ans auparavant, est frappé de voir le développement de la végétation et son extraordinaire floraison. L'idée de la stérilisation, totalement fautive à l'évidence, était inscrite dans les mentalités comme on peut le lire dans le livre de Jay Winter « Entre deuil et mémoire ». C'est donc Péricard qui retira l'interdiction morale qu'il avait prononcée au nom des associations d'Anciens Combattants de reboiser. Pour lui, une couverture majestueuse d'épicéas devait permettre au bout de quelques années de croissance de dégager une sorte de cathédrale sous laquelle les anciens combattants pourraient revenir pleurer leurs morts. Il s'agit d'une décision à la fois psychologique et très humaine qui a débloqué une situation et qui a permis la création du peuplement de grandes forêts de résineux dans la zone rouge de ces régions.

GÉRARD BERRY

CONSERVATOIRE DU LITTORAL DE GUADELOUPE :

Dans les différentes sciences pour lesquelles les batteries peuvent être un média, que ce soit pour le patrimoine ou les études naturelles, je reconnais à travers l'exemple de Monsieur Amat, le cas en Guadeloupe d'une étude possible des phénomènes tectoniques par rapport à la théorie du ruban élastique. Dans les archives, nous avons la mention de l'altitude d'une batterie par rapport au niveau de la mer ; une étude comparée avec des mesures actuelles pourrait permettre une collaboration et un échange entre les différentes disciplines.

JEAN-PAUL AMAT

PROFESSEUR DE GÉOGRAPHIE, UNIVERSITÉ DE PARIS-SORBONNE (PARIS IV)

J'agréé évidemment à ce qui vient d'être dit dans ces relations entre la géologie et la géodynamique et toujours cette notion de stabilité, de repérage et de géo-référencement quand on a construit ces éléments. C'est aussi vrai pour ce que l'on évoquait hier après-midi à propos des relations entre les dynamiques végétales et les recouvrements ou disparitions de ces éléments de fortification.

*Association « Valoriser les patrimoines militaires »
www.valoriser-patrimoines-militaires.fr
Octobre 2010*